



Qu'est-ce que le Régime médicaments du Nouveau-Brunswick?

Le Régime médicaments du Nouveau-Brunswick est un programme qui fournit une assurance médicaments aux gens de la province qui ne disposent d'aucune protection. Il permettra aux résidents du Nouveau-Brunswick de couvrir le coût des médicaments dont ils ont besoin en fonction de leur capacité de payer. En outre, l'adhésion ne pourra être refusée en raison de l'âge ou de problèmes de santé préexistants.

Qui peut s'inscrire?

Toute personne du Nouveau-Brunswick sans assurance qui possède une carte d'Assurance-maladie valide peut choisir de s'inscrire au régime.

Que couvre ce régime?

Le régime comprend plus de 5 000 médicaments sur ordonnance, y compris plusieurs médicaments dispendieux. Le régime n'offre pas d'autre prestation-maladie comme les soins dentaires et de la vue.

Quels sont les coûts de ce régime?

Les membres devront verser des primes mensuelles pour adhérer au régime et une quote-part de 30 % jusqu'à un montant maximum par ordonnance. Les primes et les quotes-parts seront établis en fonction du revenu. Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur les primes et les quotes-parts en consultant le site Web du Régime médicaments du Nouveau-Brunswick ou en composant le numéro sans frais ci-dessous.

Où puis-je me procurer un formulaire d'inscription?

Les intéressés pourront se procurer un formulaire d'inscription sur le site Web du Régime médicaments du Nouveau-Brunswick ou en composant le numéro sans frais ci-dessous.

Où puis-je obtenir plus d'information?

Visitez le site Web :

www.gnb.ca/regimemedicaments

Ligne sans frais : **1-800-332-3692**
(du lundi au vendredi de 8 h à 17 h)

Courriel : info@nbdrugs-medicamentsnb.ca